

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-246/PCG abrogeant Varrêté n° 70-1320/PCG du 4 novembre 1970 et les textes qui l'ont modifié, interdisant la circulation de certains produits frais provenant de l'étranger .

n° 73-246/PCG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
10 février 1973

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1973

Date du numéro
25 février 1973

TEXTE INTÉGRAL

L'arrêté n° 70-1320/PCG du 4 novembre 1970 et les textes qui l'ont modifié, interdisant la circulation de certains produits frais provenant de l'étranger sont et demeurent abrogés.